

**Extrait du registre des délibérations****Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN****Séance du 27 Mars 2025**

Délibération n° **2025-61 R**
Objet : **Acquisition parcelle
cadastrée F 302 Les Terrasses**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Sept Mars à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Dix Sept Mars deux mille vingt-cinq à la Salle
de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Jehanne MARROU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Madame Véronique CONSTANS.

Représentés :

Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Madame Véronique CONSTANS
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place de la collecte des ordures ménagères mise en place sur la commune, M CHEVALLIER avait autorisé la commune à déposer les colonnes de collectes des ordures ménagères sur leur parcelle cadastrée section F numéro 302 sise Les Terrasses.

Madame le Maire indique qu'il convient de régulariser cette occupation en faisant l'acquisition de la parcelle cadastrée section F numéro 302 pour 265 m².

Madame le Maire précise que compte tenu de l'occupation sans dédommagement aux intéressés depuis 2008, l'étude notariale a estimé un prix forfaitaire de 5 000 euros que les consorts CHEVALLIER ont accepté par courrier daté 2 mars 2025.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le Comité Urbanisme et Travaux en date du 24 mars 2025.
- Vu l'accord écrit des consorts CHEVALLIER en date du 2 mars 2025,

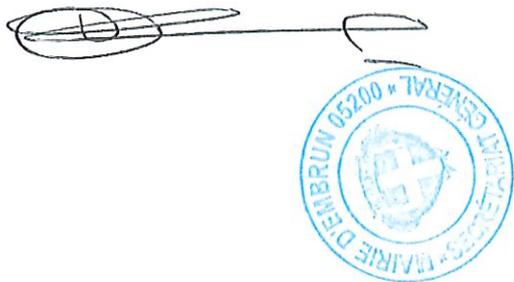
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié concernant l'acquisition par la commune aux consorts CHEVALLIER de la parcelle cadastrée section F numéro 302 d'une superficie de 265 m².
- **Dit** que cette acquisition de 265 m² est consentie au prix forfaitaire de 5 000 euros.
- **Dit** que les frais d'acte sont à la charge de la commune.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous actes à cet effet.

Fait à Embrun,

Le 28 Mars 2025

Madame Le Maire

Chantal EYMEOUD



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Chantal Eymeoud', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE EMBRUN' at the top, '05200' in the center, and 'GENERAL' at the bottom. The stamp also features a small emblem in the center.

